



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**pays HAUT VAL d'ALZETTE**

**Attribution des subventions aux associations dans le cadre d'organisation de  
manifestations à caractère intercommunal**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

Date d'établissement du dossier

« \_\_/\_\_/201\_ »

*A renseigner par le bénéficiaire*

Date de réception du dossier par la Communauté de Communes

« \_\_/\_\_/201\_ »

*A renseigner par la Communauté de Communes*

Date du dossier complet

« \_\_/\_\_/201\_ »

*A renseigner par la Communauté de Communes*

Ce dossier et les pièces jointes sont à adresser à :

Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette  
Monsieur le Président de la Commission  
Projets Communautaires  
81 rue de la Fonderie- 57390 AUDUN-LE-TICHE



# NOTE DE PRESENTATION et REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS A CARACTERE INTERCOMMUNAL

La Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette souhaite soutenir des projets de dimension intercommunale qui participent à l'animation et au dynamisme de son territoire.

A ces fins, la communauté envisage d'aider les associations qui projettent d'organiser des manifestations en octroyant des subventions pour participer aux frais d'organisation de celles-ci.

Afin de préciser les modalités d'attribution, un **règlement d'attribution** a été rédigé.

Considérant :

- Les statuts de la communauté de communes et tout particulièrement ses compétences dans les domaines sportifs, culturels et d'enseignement ;
- Les initiatives prises par diverses associations dans ces domaines ;
- La volonté de la communauté de communes de cimenter une identité intercommunale et de véhiculer une image de marque ;
- La nécessité de se fixer des règles pour la prise en considération des demandes d'aides émanant de ces acteurs de la vie locale ;

La Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette a souhaité, dans ce règlement et le dossier de candidature, fixer des règles pour l'attribution de subventions aux associations dans le cadre de l'organisation de manifestations à caractère intercommunal.

1. Organisation générale :
  - La Commission 'projets communautaires' procède à l'examen des demandes de subventions ;
  - Cet avis est proposé au bureau communautaire ;
  - Le conseil communautaire vote les subventions aux associations.
2. L'aide de la CCPHVA est destinée à l'organisation de manifestations se déroulant sur son territoire. Elle vise une large animation du territoire et doit permettre de faire connaître en interne et en externe l'entité Communauté de Communes.
3. La CCPHVA souhaite promouvoir les manifestations à caractère événementiel, relevant de ses compétences et ayant un intérêt intercommunal. Ainsi, la subvention correspond bien à une aide pour l'organisation à la manifestation et ne peut se confondre avec une aide pour le fonctionnement de l'association.
4. L'attribution d'une aide entraîne l'obligation d'une publicité du soutien de la CCPHVA de la part de l'organisateur.
5. Les manifestations aidées ne doivent pas s'inscrire dans le cadre d'activités commerciales (foire, vide greniers,...).
6. L'aide vise à favoriser le développement des initiatives sur le territoire communautaire.
7. La manifestation doit attirer des personnes extérieures à la CCPHVA.
8. L'aide de la CCPHVA ne recherche pas nécessairement une égale répartition des manifestations sur le territoire communautaire, l'aide étant liée au contenu de la manifestation et à son rayonnement.

9. Un dossier de demande d'aide doit obligatoirement être complété pour que la demande soit étudiée. Ce dossier de candidature est joint à ce règlement.
10. L'octroi de la subvention intercommunale pour la manifestation est soumis à la participation financière des communes.
11. Tous les supports de promotion/communication (banderoles, affiches, affichettes, ....) doivent faire apparaître la participation de la CCPHVA avec impression de son logo.
12. L'aide de la CCPHVA à l'organisation d'une manifestation peut être la prise en charge de la publicité.
13. L'aide de la CCPHVA à l'organisation d'une manifestation n'est pas systématiquement reconduite d'une année sur l'autre. Les dossiers de demandes d'aides sont déposés chaque année pour prise en considération.
14. La Commission 'projets communautaires' examinera les dossiers de candidatures. Ces dossiers seront déposés avant le 31 décembre de l'année précédent l'organisation de l'événement et avant le 31 mars pour les projets prévus au cours du dernier trimestre de l'année en cours. Dans tous les cas, le dossier de candidature<sup>1</sup> doit être déposé au plus tard trois mois avant le déroulement de la manifestation.
15. Le versement de la subvention octroyée sera fractionné en deux temps : 70% du montant après la notification de l'aide et le solde de 30%, après réception du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'opération. Ce fractionnement ne s'appliquera toutefois pas aux subventions s'inscrivant dans le cadre de partenariats pluriannuels (dispositions spécifiques définies dans la convention).

---

<sup>1</sup> Ne sont instruits par la commission que les dossiers complets

## FICHE PROJET

<p>NOM DU PROJET</p>	<p>.....                  .....</p>
<p>DESCRIPTIF DU PROJET</p>	<p>Description de l'opération (caractéristiques principales)</p> <p>.....                  .....                  .....                  .....                  .....</p>
<p>OBJECTIFS DU PROJET</p>	<p>Préciser à quels besoins répond ce projet ?</p> <p>.....                  .....                  .....                  .....</p>
<p>CARACTERE INTERCOMMUNAL DU PROJET<sup>2</sup></p>	<p>En quoi le projet est il intéressant pour la Communauté de Communes (projet collectif, échelle de la Communauté de Communes, démarche intercommunale,.....)</p> <p>.....                  .....                  .....</p>
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<p>Type de public, bénéficiaires, etc.</p> <p>.....                  .....</p>

<sup>2</sup> A remplir précisément car ce point doit permettre à la commission de se prononcer sur l'éligibilité de la manifestation.



<p style="text-align: center;">MAITRISE D'OUVRAGE</p>	<p>Qui assume la maîtrise d'ouvrage du projet ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p style="text-align: center;">RESPONSABLE DU PROJET</p>	<p>Nom de la personne référente pour ce projet :</p> <p>.....</p>
<p style="text-align: center;">COORDONEES DU PORTEUR DU PROJET</p>	<p>Nom : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p>Adresse.....</p> <p>CP :.....Ville : .....</p> <p>Tél :.....Email : .....</p>
<p style="text-align: center;">PARTENAIRES</p>	<p>Quels sont les différents partenaires envisagés ? Préciser éventuellement leurs rôles : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p style="text-align: center;">ECHEANCIER</p>	<p>Indiquer le calendrier prévisionnel du projet.</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p style="text-align: center;">PLAN DE FINANCEMENT</p>	<p>Merci de joindre en annexe, un plan de financement du projet. (Recettes et dépenses)</p>
<p style="text-align: center;">Remarques complémentaires</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

## PIECES à FOURNIR

- Dossier de demande de subvention (modèle ci-joint et documents annexes demandés) signés du bénéficiaire.
- Statuts
- Liste des membres du conseil d'administration
- Comptes de résultat du dernier exercice et budget prévisionnel de la manifestation projetée.
- A l'issue de la manifestation, un bilan (quantitatif, qualitatif et financier) sera demandé.

## DEMANDE, ENGAGEMENTS, ATTESTATION ET CERTIFICATION

Je soussigné,

M/Mme/Melle : .....

Prénom : .....

Représentant : .....

- sollicite une aide de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette ;
- certifie l'exactitude des renseignements figurant dans ce dossier,
- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations et paiements de cotisations sociales et fiscales auxquelles elle est soumise,
- déclare que le fonctionnement et les activités de l'association sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile,
- m'engage à informer la Communauté de Communes de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ainsi que dans les documents joints au dossier,
- m'engage à accepter tout contrôle de la part des représentants de la Communauté de Communes quant à l'utilisation de la subvention obtenue,
- certifie avoir pris connaissance du règlement d'attribution des subventions aux associations,
- à transmettre le bilan de la manifestation après sa tenue et accepte de reverser à la CCPHVA les sommes perçues et non utilisées pour l'organisation de la manifestation.

Fait à .....

Le .....

Le(La) Président(e)

Signature + cachet